

REZÉ

INFORMATION



Bulletin d'activité municipale et locale

Juin 1973

— Le mot du Maire	1
— Un projet intéressant	1
— Anciens de Rezé	2
— Création de l'Office municipal de la Culture	3
— Bibliothèque municipale	3
— Jeunesse - Vacances 1973	4
— Centres aérés	4
— La piscine, une belle réalisation	5
— La Mairie s'agrandit	5
— A propos des impôts directs	5
— Menaces de fermeture de classes à Rezé	6
— Rezéens, où passe votre argent	6
— Des faits... mais aussi des hommes	6

Le mot du Maire

Mes Chers Concitoyens,
Lors des précédents bulletins, nous nous sommes efforcés, comme nous en avons pris l'engagement, de vous informer aussi largement que possible de la vie municipale.

Il nous a paru qu'il était temps de reprendre contact avec vous.

Notre dernière plaquette, à laquelle vous avez réservé un accueil dont je tiens, au nom de tous mes collègues, à vous remercier, vous permettait d'être renseignés sur les différentes activités qu'il est possible d'entreprendre dans notre commune et sur les adresses des services ou des sociétés susceptibles de vous donner satisfaction.

Vous avez ainsi pu mesurer la vitalité de notre commune, vitalité qui lui confère un visage original qu'il importe de sauvegarder.

La vie de notre commune doit en effet s'exprimer dans un contexte particulier influencé par son environnement, fait pour une grande part de l'attraction indiscutable exercée par le grand centre urbain nantais qui fait craquer peu à peu son cadre trop étroit, mais aussi de l'instinct de préservation contre les effets excessivement normalisateurs, dépersonnalisants d'une capitale régionale où les notions de prestige, où les préoccupations économiques prennent nécessairement le pas sur des notions

suite page 7

Un projet intéressant

GRACE AUX EFFORTS DE LA MUNICIPALITE DE REZE ET DE L'ASSOCIATION DE PLACEMENT ET D'AIDE POUR JEUNES HANDICAPES, UN INSTITUT MEDICO-EDUCATIF OUVRIRA SES PORTES A REZE EN AUTOMNE PROCHAIN.

Les Villes de l'agglomération nantaise ont fait un effort important pour essayer d'aider les jeunes handicapés. La Ville de Rezé n'a jamais manqué de participer à cet effort, soit en subventionnant directement des associations, soit en prenant en charge une partie du ramassage scolaire.

Mais il y a environ 1 an, un projet est né des suites de conversations de plusieurs Membres de la Municipalité avec l'A.P.A.J.H.

Ce projet réside essentiellement dans la création, à Rezé, d'un petit Institut médico-éducatif capable d'accueillir des jeunes enfants pluri-handicapés qui, actuellement, ne trouvent aucun établissement capable de les accueillir dans notre département.

La Commission médico-pédagogique départementale a recensé 48 cas d'enfants de 3 à 10 ans en Loire-Atlantique dont 34 pour Nantes et sa banlieue.

La Municipalité de Rezé voulant amener sa pierre à la construction d'un réseau d'établissements capables de donner à ces enfants déjà très

suite page 8

Directeur-Gérant: A. PLANCHER
OFFICE MUNICIPAL d'INFORMATION
Directeur de la Publication: J. FLOCH

Edition Publicité :

Les Bulletins d'Information Spécialisés
Tél. 73.43.09 B.P. 1 44980 OUDON

Imprimerie H. Richet - Rezé

crédit mutuel

Toutes opérations bancaires

La Banque du Particulier et de la Famille



Vos économies vous rapporteront

5,25 % nets d'impôts

ST-PAUL DE REZÉ 18, Rue Aristide Briand ST-PIERRE DE REZÉ 32, Rue Georges-Boutin

IL Y A 6 MOIS, UN CLUB DES ANCIENS OUVRIT SES PORTES A REZÉ

Un an déjà, le 23 mai 1972, à l'initiative de la Municipalité de Rezé et avec le concours des Membres de la Commission extra-Municipale des Affaires Sociales (les responsables des Associations Locales, des Maisons de Retraite, etc...) se tenait, à la Maison des Jeunes, une exposition de travaux des anciens. Cette exposition avait pour but de sensibiliser la population à la vie des Anciens, elle avait pour objectif, la création d'un premier «Club» au foyer de la Carterie.

Dans notre bulletin municipal, nous rédigeons un questionnaire adressé aux anciens afin de connaître leur désir au sujet du lancement de ce Club.

NAISSANCE DU CLUB

Le 7 novembre 1972, le Foyer de la Carterie connaissait une affluence inhabituelle. Près de 150 personnes âgées répondant à l'invitation de la Municipalité assistaient à l'inauguration du «Club des Anciens et Retraités de Rezé». Nous avons alors précisé à cette occasion l'entière confiance que nous avions dans le succès de ce Club. Depuis cette date, tous les mardis et jeudis après-midi de 14 h 30 à 17 h, le Club est ouvert et propose ses activités aux anciens.

Aujourd'hui, l'exiguïté des locaux va contraindre les responsables de la Ville et du Club à utiliser l'ensemble des locaux du Foyer de la Carterie et peut-être même à étudier l'ouverture d'un second Club dans un autre quartier.

Grâce aux animateurs du Club et à leurs diapositives les Anciens ont rêvé d'aller à Tahiti, ri des jeux des enfants de Rezé en vacances, revécu les dernières mi-carêmes. Hambourg leur a dévoilé son visage. Ils ont pu admirer le Massif Central, la Côte d'Azur. Les vues de Megève ont donné à beaucoup l'envie d'aller rouler dans la neige.

De nombreux films ont fait les beaux jours des Anciens : de «Notre-Dame de Paris» en passant par «le Capitaine Fracasse», le «Monde du Silence», le «Déjeuner sur l'herbe».

Le 24 mars, un car partait pour un voyage de 7 jours sur la Costa Brava avec un petit groupe de Rezéens.

Le 9 avril, soixante Anciens prenaient la direction de la Tranche-sur-Mer, pays accueillant avec ses champs de tulipes aux multiples couleurs, leurs échiquiers de muscaris... Encore une journée inoubliable passée avec de bons amis.

Une bibliothèque est ouverte aux heures du Club. Elle est gratuite pour tous les Anciens. Nous lançons un appel aux personnes possédant des livres classiques (Zola, Balzac, Hugo, etc...) d'aventures, de poésies (Lamartine, Verlaine, Eluard, Prévert, etc...) et désireux de s'en désaisir au profit du Club, de les faire parvenir à la Carterie.

Un journal «Le Trait d'Union» a pris naissance dès le mois de janvier et paraît chaque mois. C'est le lien entre les Anciens du Club, les responsables et la population.

Du 21 au 27 mai, une semaine d'exposition et d'animation dénommée «le printemps du 3^e âge» s'est tenue à la Maison des Jeunes.

Nombreux furent les Rezéens qui purent constater combien les Anciens avaient de prodigieuses réserves de talents, de dextérité, d'habileté; les travaux étaient là pour nous le prouver mieux que de longs discours. Si parfois les doigts tremblent, si la vue s'affaiblit, les Anciens n'en conservent pas moins un remarquable esprit créateur.

Les Anciens nous montrent qu'ils tiennent encore leur place dans la vie de la Cité.

La Municipalité et le Bureau d'Aide Sociale de Rezé sont heureux d'être

Pour permettre le fonctionnement de ce Club des Anciens, il a été fait appel à l'esprit de solidarité des «Actifs». De nombreux Membres bienfaiteurs ont répondu à cet appel et des dons ont été recueillis. Mais ceci est encore insuffisant. Aussi, le Club des Anciens et Retraités de Rezé espère que les Rezéens penseront à leurs concitoyens qui, après une longue vie de labeur, aiment se retrouver pour parcourir ensemble le reste du chemin dans la joie, car ils n'ont pas le sentiment d'être définitivement sur la touche. Pour vous en convaincre, il vous suffit de leur rendre visite.

Les Anciens se félicitent de la création de ce Club et font appel à leurs amis pour venir les y rejoindre.



ANCIENS DE REZÉ...

La Municipalité met à votre service, un FOYER-RESTAURANT «La Carterie», situé 21, rue Chupiet (près de Saint-Paul). Ouvert tous les jours pour le déjeuner de midi (excepté le dimanche et les jours fériés).

Vous y prendrez un repas copieux à un prix modeste.

Le repas peut également être emporté.

Une salle de repos et d'activité annexée au restaurant vous permettra de passer un agréable après-midi.

Vous pourrez également les mardis et jeudis après-midi participer aux activités du «Club des Anciens et Retraités de Rezé».

A. COUTANT.

UN BESOIN

Au lendemain de son installation, la Municipalité s'est penchée sur les problèmes soulevés par l'animation culturelle sur Rezé. Un certain nombre de faits tels que l'inutilisation quasi-permanente des locaux à usage culturel, l'absence de concertation au niveau communal des Associations concernées amenèrent le Conseil Municipal à étudier la situation afin de tenter d'y porter remède. Force fut de constater que, face aux efforts consentis dans les domaines scolaires et sportifs au cours des dernières années, la Culture faisait figure de parent pauvre. Le Conseil Municipal décida donc d'agir.

UNE CONSULTATION DÉMOCRATIQUE

Toutefois, il aurait été vain de prétendre résoudre «au sommet» les problèmes complexes propres au secteur culturel; ce n'aurait d'ailleurs pas été conforme aux orientations et aux méthodes sur lesquelles la Municipalité s'était engagée lors des élections. C'est donc au sein de la Commission Extra-Municipale de l'Enseignement et de la Culture que fut proposée la création d'un organisme capable de coordonner l'action culturelle à l'échelon communal, et où pourraient collaborer : la Municipalité, les Associations locales, les enseignants, les individualités, animés par la volonté commune de développer une animation culturelle sur Rezé et d'y présenter des spectacles de bon niveau qu'aucun des partenaires cités plus haut n'avait les moyens d'organiser individuellement.

Pendant toute une année, au cours de multiples réunions, cette proposition fut étudiée, discutée, des orientations définies, des moyens d'action envisagés. Enfin, en janvier 1973, l'OFFICE MUNICIPAL DE LA CULTURE voyait le jour.

Outre des représentants de la Municipalité, il rassemble les Parents d'Elèves, des enseignants, la quasi-totalité des Amicales et Associations culturelles et de loisirs. Grâce à la subvention de fonctionnement municipale (encore modeste, mais qui pourra augmenter parallèlement à l'accroissement des activités de l'Office), les activités purent démarrer.

PREMIERS PAS

Après un premier temps consacré à la mise au point des structures, l'activité culturelle proprement dite put être engagée. Cela n'alla pas sans problèmes dus d'une part à l'inexpérience inhérente à tout organisme naissant, d'autre part au fait que cette création survenait au beau milieu de la saison culturelle, alors que la majorité des tournées avaient arrêté leurs programmations depuis longtemps déjà.

Toutefois, plusieurs manifestations furent organisées avec succès :

— Le 5 mai, les Ballets de l'Office Culturel de Cluny exécutent «Vies» d'après une chorégraphie de François Guillard devant plus de 300

personnes au Théâtre Municipal.

— Du 21 au 26 mai, les jeunes acteurs du Théâtre de la Chamaille présentent dans les écoles publiques un excellent spectacle faisant appel à des techniques très diverses : ombres, marionnettes, animation de chants sur des textes de Kipling et de Prévert.

— Le 27 juin, concert donné par l'Orchestre Philharmonique des Pays de Loire en l'église Saint-Paul.

Il ne faudrait cependant pas conclure à la lecture de cette énumération que l'aspect «spectacle» soit favorisé par rapport au secteur «animation». Ainsi :

— Le spectacle chorégraphique de l'O.C. de Cluny fut le prétexte à une soirée-débat sur le thème : sens de la chorégraphie, travail des danseurs, expression corporelle, etc...

— Le spectacle du théâtre de la Chamaille — qui constitue déjà une animation en soi — fut précédé d'une soirée-présentation devant les enseignants. De plus, les acteurs ont fait travailler des élèves après le spectacle : confection de maquettes, jeu à l'écran...

LES PROBLÈMES

Peut-on déjà dresser un bilan? Après à peine 5 mois d'activités ce serait probablement un peu tôt, surtout si l'on considère que ces initiatives ont été prises au «coup par coup» du fait de l'impossibilité d'établir une programmation d'ensemble en cours de saison.

Malgré tout, les premiers résultats sont très encourageants et riches d'expériences pour l'an prochain : les difficultés, les lacunes sont apparues et feront l'objet d'efforts particuliers.

Ainsi, seulement 600 élèves sur plus de 3000 scolarisés dans les écoles primaires publiques ont bénéficié du spectacle du Théâtre de la Chamaille malgré le large appel qui avait été lancé. Il s'agit sans doute là d'une méfiance du corps enseignant et des parents d'élèves, tant sollicités par ailleurs... et parfois pour de bien piètres prestations! Nous espérons que la qualité de ce spectacle apprécié de façon quasi-unanime par les enseignants qui y ont assisté amènera les hésitants à faire confiance à l'O.M.C. pour de prochains spectacles.

D'une façon générale, il est souhaité davantage de liaison avec le secteur scolaire (tant primaire que secondaire) qui nous semble devoir être le milieu privilégié de l'action culturelle. Que les bonnes volontés se fassent connaître!...

L'AVENIR

La saison prochaine est dès à présent en préparation. Pour assurer une programmation cohérente, l'O.M.C. collabore avec des organismes similaires sur le plan régional afin d'offrir aux Rezéens des prestations culturelles de haut niveau à la portée de toutes les bourses. Une animation multiforme (expositions, débats, projections...) autour du thème : «Le Corbusier et l'Urbanisme contemporain» est envisagée...

Tous les Rezéens sont invités à participer au développement de la vie culturelle de leur Cité. Toutes les personnes au Associations désireuses de collaborer à cette action et d'adhérer à l'O.M.C. sont priées de s'adresser à :

L'OFFICE MUNICIPAL DE LA CULTURE DE REZE
Maison des Jeunes,
Allée du Dauphiné
Tél. : 75-57-28

ou
M. JORAND Michel,
Adjoint à l'Enseignement
et à la Culture
Mairie de REZE

La bibliothèque

APPEL AUX LECTEURS

Dans nos précédents bulletins nous avons exposé les divers aspects du fonctionnement de la Bibliothèque Municipale de Rezé. Nous éviterons donc de nous répéter et notre propos consistera à faire appel aux abonnés dont le nombre augmente sans cesse — ce qui est très encourageant — afin qu'ils participent tous ensemble au choix des livres. Animés par le plus large esprit libéralisme notre désir est que chacun d'entre vous indique le ou les auteurs qu'il désire connaître ou relire. C'est ainsi que les courants d'idées ou de pensées les plus divers, les plus opposés même, peuvent être portés à la connaissance de chacun, sans contrainte, sans censure, en toute liberté.

Lecteurs, nos amis, écrivez-nous, utilisez le registre des suggestions que Mme la Bibliothécaire tient à votre disposition. Vous apporterez ainsi une aide précieuse à la Commission chargée de l'achat des livres. Votre collaboration, votre participation seront d'autant plus facilitées que le champ des idées est infini et que dans la mesure où les crédits mis à notre disposition le permettent il est possible de satisfaire tout ou partie de vos desiderata.

Il est rappelé que la Bibliothèque est ouverte chaque semaine le lundi de 9 h à 12 h; le mercredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h; le samedi de 9 h à 12 h.

Le Conseiller Subdélégué,
Ch. RAFFIN.

BIENVENUE AUX NOUVEAUX REZÉENS

Chaque année, la population de Rezé s'accroît de nouveaux habitants. Certains arrivent, soit de la région nantaise, soit d'autres régions.

Nous leur souhaitons la bienvenue. Il est nécessaire que ces nouveaux Rezéens se sentent rapidement chez eux dans notre cité. Aussi peuvent-ils faire une visite à la Mairie où l'on pourra leur remettre une série de documents concernant Rezé et pouvant les aider à mieux s'insérer dans notre Collectivité.

Loisirs jeunes...

AVEC LES CENTRES DE LOISIRS DE REZE

L'Office Municipal des Loisirs d'enfants met tout en œuvre pour organiser toujours mieux les temps de loisirs des enfants de notre Cité.

L'enfant vit dans une Cité de plus en plus urbanisée. Il convient de mettre à la disposition des enfants des endroits où ils puissent dépenser librement leur énergie par l'activité corporelle et manifester leur esprit d'initiative et de création.

Le jeu est indispensable au développement de l'enfant. Il lui permet de se mesurer, de progresser physiquement, intellectuellement et socialement en affrontant le monde des choses et celui des hommes.

Or, pour jouer, il faut de la place, il faut de l'espace.

L'évasion vers les zones non urbanisées offre une certaine compensation.

L'objectif des Centres de loisirs est bien de donner avant tout un espace, c'est-à-dire un terrain suffisamment vaste pour que les enfants y trouvent la liberté de manœuvre. « La Montagne Nature » est la première justification de l'existence des Centres de Loisirs.

Vous avez pu constater combien, avec l'aide de la Municipalité de Reze, l'Office Municipal des Loisirs d'enfants avait amélioré les loisirs d'enfants de la Commune. Par la spécialisation des Centres, la quantité y a gagné, les enfants trouvent des moniteurs qualifiés et spécialisés par tranche d'âge.

Les Centres de Loisirs offrent après l'école, une chance éducative supplémentaire. Cette politique sera poursuivie et améliorée avec le concours de tous ceux qui s'intéressent aux enfants.

LES VACANCES DE PAQUES :

Pour la deuxième année, l'Office Municipal organisait des Centres de loisirs à l'occasion des vacances de Pâques.

Ce fut encore une réussite puisque 3 Centres : l'un à Brains, et les autres à la Robinière, la Houssais, la Gagnerie, ont rassemblé les enfants de 4 à 14 ans encadrés par des moniteurs ou monitrices qualifiés. Les activités les plus diverses font le bonheur des enfants : construction d'une ville miniature, dessin, découpage, rallye, enquêtes, modelage, vannerie, chant, danse, jeux de plein air.

Une seule ombre au tableau : les Centres ont dû refuser 200 enfants, faute de moniteurs ou monitrices en nombre insuffisant. Nous invitons les jeunes, ayant au moins 17 ans et qui désireraient encadrer un Centre, à se faire connaître à l'Office Municipal des Loisirs d'enfants, 1, rue Jean-Louis (près de la Mairie). Tél. : 75-45-41.

GRANDES VACANCES : Colonie de la Pinelais.

Tous les enfants de 6 à 14 ans peuvent être accueillis à la Colonie située dans un cadre de verdure très riche en arbres d'essence les plus divers, près de Saint-Père-en-Retz à 45 kms de Rezé et à 15 kms de la mer.

Loisirs jeunes...

Cette année, ce Centre de vacances a lieu en 2 séjours.

1) du 2 juillet au 31 juillet.

2) du 2 août au 31 août.

Le prix du séjour est fixé pour l'année 1973 à 420 F pour les enfants de Rezé et à 470 F pour les enfants des communes voisines.

Pour l'inscription, se munir obligatoirement :

— d'une enveloppe timbrée libellée à l'adresse de la personne responsable de l'enfant,

— du livret de famille.

Un droit d'inscription de 5 F sera demandé ainsi que 50 F d'arrhes acquis à l'Office en cas de désistement.

CENTRES AÉRÉS

Dans ce domaine l'Office Municipal parfait chaque année l'organisation de ces Centres à la journée, tant par la progression constante du nombre de Centres que par la qualité et la spécialisation de ceux-ci.

Cette année une Innovation : le Centre Maternel qui fonctionnera à la Haussais-Gagnerie pour les enfants de 4 à 6 ans.

Le Centre des Petits pour les enfants de 6 à 8 ans retrouvera les installations de la Robinière.

Deux Centres des Moyens pour les enfants de 8 à 12 ans fonctionnent l'un à Brains dans les locaux rénovés et une base de Canoë, l'autre à Pont-Saint-Martin qui pourra utiliser certains jours la Piscine de Rezé ouverte en juillet.

Les Centres des Pré-Adolescents s'adressant aux jeunes de 13 à 16 ans aura de nombreuses activités, toutes très appréciées : Camping, Plein-Air, Randonnées, Nautisme.

Ces Centres fonctionneront du 2 au 27 juillet et du 1^{er} au 31 août. Ils seront fermés le 14 juillet, le 15 août ainsi que le samedi et le dimanche.

Le départ se fait chaque jour vers 8 h 45 du premier point de ramassage et le retour assuré vers 18 h 30.

Les inscriptions sont prises tous les jours de la semaine (excepté les samedis et dimanches) à partir du 14 mai de 9 h 30 à 17 h 30, sans interruption.



Pour les personnes qui travaillent, les bureaux seront ouverts les samedi 26 mai et 16 juin de 9 h 30 à 11 h 30 à l'Office Municipal des Centres de Loisirs d'Enfants, 1, rue Jean-Louis, Rezé (près de la Mairie).

Se munir :

— du n° de Sécurité Sociale,

— du n° d'Assurance Scolaire ou autre assurance,

— de la Note Confidentielle délivrée par l'Etablissement Scolaire que fréquente l'enfant ou d'un certificat médical,

— d'une enveloppe timbrée à votre adresse,

— d'un relevé annuel de salaires (du chef de famille et du conjoint si celui-ci travaille),

— de la dernière bande d'Allocations Familiales.

PARTICIPATION JOURNALIÈRE

Une participation de 3 F - 4,50 F - 6 F selon le quotient familial et aux familles allocataires de la C.A.F. sera demandée par enfant.

Lors de l'inscription il sera demandé 5 F de frais et le prix d'une semaine au Centre (considérée comme avancée).

Pour que le séjour de vos enfants dans les Centres de Loisirs soit le plus agréable possible, la Municipalité de Rezé consacre chaque année des crédits importants en vue d'améliorer les installations existantes et de donner les moyens à l'Office Municipal des Centres de Loisirs des Enfants de Rezé de répondre aux besoins croissants d'une population jeune.

Dans le prochain bulletin nous vous entretiendrons des Centres de Loisirs du mercredi fonctionnant dans trois quartiers de notre commune.

Sachez seulement que notre souci d'associer les familles de Rezé à l'organisation de ces Centres nous a amené à organiser 3 réunions avec la population concernée du Château de Rezé, de la Gagnerie, de la Houssais, de la Noëlle les 4-7-8 juin dernier.

L'Adjoint aux Affaires Sociales,
A. COUTANT.

La piscine

Une belle réalisation malgré une gestation difficile

On pouvait lire dans le Bulletin Municipal de 1970 :

« Les avant-projets de la piscine sont déposés et nous attendons la mise en place des subventions promises afin de passer à l'adjudication des travaux. »

Au terme de ce premier semestre 1973 cette piscine, qui fut l'objet de nombreuses polémiques, est terminée et va être livrée aux usagers. Sans vouloir épiloguer, il me semble bon de rappeler les multiples démarches et tractations entreprises.

C'est en 1968 que le Conseil Municipal décida la création de cette piscine dans l'enceinte du stade de La Trocardière sur un emplacement de près de 4 000 m² et en septembre de la même année fut déposé le premier avant-projet qui prévoyait un seul bassin de plein air de 25 m x 18 m.

Après bien des rectifications et de nombreux aménagements, le projet initial reçut l'approbation du Préfet mais en juin 1970, une circulaire ministérielle laissa présager que les seules piscines couvertes et chauffées seraient agréées. Tout était donc à refaire et le Maire, après une décision du Conseil Municipal et avec l'appui de M. BOUTEILLER, Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports, demanda à M. DEMUR, architecte de la Ville de revoir le projet dans le sens des nouvelles prescriptions ministérielles.

Dès septembre un nouveau projet était déposé et il recevait le 12 janvier 1971 l'accord de principe de M. BOUTEILLER, sous réserve toutefois de quelques légères modifications.

Dans un premier temps, seule la première tranche était prévue et le 8 avril 1971 le Maire demandait quelle serait la subvention afférente à la seconde tranche, le coût de la première se montant à 997 320 F.

Sans relâche la Municipalité poursuivit ses efforts aux fins de grouper les 2 tranches, pour qu'il y ait pas discontinuité dans les travaux et permettant ainsi l'obtention de prix moins élevés de la part des entreprises spécialisées dans ce genre de travaux.

C'est au cours d'une conférence de presse tenue à la Mairie le 16 janvier que M. DEMUR présentait l'ensemble des travaux en présence de M. BOUTEILLER, qui devait affirmer qu'il ferait tout son possible pour qu'il n'y ait pas d'interruption entre l'exécution de chaque tranche. Nous savons maintenant qu'il a tenu parole et nous l'en remercions. La 1^{re} tranche a donc démarré le 20 janvier 1972 et la seconde le 5 juin.

Au cours de cette même réunion, le Maire prévoyait la fin des travaux à la fin du 1^{er} semestre 1973 et l'ouverture aurait eut lieu avec un mois d'avance sans une grève des douaniers italiens paralysant le trafic et notamment les expéditions de mosaïque retenues à la frontière. Financièrement la charge sera lourde et le prix initial prévu se montait à 1 810 000 F avec une part d'auto-

financement de l'ordre de 436 000 F demandée à l'emprunt. Les frais de gestion grèveront aussi lourdement les finances communales de par, surtout le nombre et la qualité du personnel nécessaire au bon fonctionnement.

Rappelons que la piscine rezéenne sera essentiellement fonctionnelle tout en répondant aux normes de sécurité. Elle comprend un bassin sportif de 25 m x 15 m et profond de 1,80 m et un bassin dit d'apprentissage de 15 m x 12,50 m. En plus des locaux administratifs, de matériel et de traitement, les usagers auront à leur disposition des sanitaires avec douches et pédiluves et des vestiaires hommes et dames. Pour les invalides une rampe douce d'accès est prévue en même temps que les tout-petits s'ébattent dans une pataugeoire.

On a également réservé l'avenir en ce sens que, dans l'éventualité d'une 3^e tranche il sera loisible d'ajouter aux installations créées un plongoir avec un bassin adéquat et même un bar.

Ajoutons pour en terminer qu'aucun problème ne se posera quant à l'homologation.

J. HOCHARD

POUR RENDRE UN MEILLEUR SERVICE AUX REZÉENS LA MAIRIE S'AGRANDIT

La Ville de Rezé a réalisé l'acquisition d'un immeuble situé à l'angle du Boulevard Le Corbusier et de la rue Jean-Louis, c'est-à-dire à 150 mètres environ de l'Hôtel de Ville actuel.

Dans cet immeuble seront décentralisés deux services :

1) Les SERVICES TECHNIQUES regroupant tous les bureaux s'occupant :

- De l'urbanisme : permis de construire, zone industrielle, zones d'habitations, hygiène, assainissement, cadastre.
- Du Service des Plantations.
- De l'Assainissement.
- En association avec les Ponts et Chaussées en ce qui concerne la Voirie.

2) Le Service FORMALITES ADMINISTRATIVES s'occupant principalement de tout ce qui concerne :

- L'Etat-civil.
- Les Elections.
- Les Affaires Militaires.
- Les Affaires rurales.
- La Commission communale des impôts locaux.
- En règle générale, toutes les formalités administratives (pièces d'identité, passeports, etc...).
- Cimetière.

L'exiguïté de l'ancienne Mairie, dont la construction date de la fin du siècle dernier, a rendu nécessaire cet agrandissement qui, nous l'espérons, devra permettre aux Rezéens d'obtenir un meilleur service de leur Mairie.

A propos des impôts directs

Chaque année, un certain nombre de personnes demandent à l'Administration des Finances de les dégrever de leurs impositions locales.

Certains contribuables, de par leur situation, peuvent bénéficier d'un dégrèvement de droit. D'autres, ne répondant pas aux conditions nécessaires, ne peuvent obtenir satisfaction à leur demande que si le directeur des Contributions le décide ainsi, après avoir pris avis de ses services et de la Commission Communale des Impôts locaux.

Le dégrèvement de droit de la contribution mobilière peut être obtenu par toutes les personnes bénéficiant du Fonds National de Solidarité.

Il peut également être obtenu par les contribuables ayant la carte d'invalidité et n'étant pas imposés sur le revenu des personnes physiques.

Ces deux catégories de personnes bénéficient d'un dégrèvement total.

Peuvent bénéficier d'un dégrèvement partiel les personnes âgées de 65 ans et plus non imposées sur le revenu, dont le loyer matriciel est inférieur au loyer moyen de la commune majoré de 20 %.

Les personnes croyant répondre à ces conditions peuvent toujours le faire confirmer par l'Inspecteur des Contributions chargé du secteur de Rezé.

En ce qui concerne la contribution foncière des propriétés bâties, peuvent prétendre au dégrèvement de droit pour la maison qu'elles occupent, les personnes bénéficiant du Fonds National de Solidarité.

Il y a toujours intérêt pour les personnes dont la situation matérielle est momentanément difficile, de demander un dégrèvement aux Contributions Directes, dégrèvement qui peut être partiel ou total.

La Commission Communale, composée de Rezéens proposés au Directeur des Services Fiscaux par le Conseil Municipal, examine toujours avec équité et bienveillance les demandes qui lui sont proposées, mais il est recommandé de faire ses demandes aussitôt après avoir reçu l'avertissement du Percepteur afin qu'en cas de rejet le contribuable ne soit pas pénalisé pour retard dans son paiement.

Bien souvent, la Commission Communale reçoit des demandes de dégrèvement concernant la taxe locale d'équipement. Il faut savoir que cette taxe a été votée par le Parlement et que le produit permet à la collectivité locale de payer une partie des équipements collectifs dont elle a besoin (écoles, tout-à-l'égout, voirie, équipements sportifs, santé, etc.). Il est recommandé à tous les candidats constructeurs de prévoir le montant de cette taxe dans le coût de leur construction.

M. FLOCH, 1^{er} Adjoint est à la disposition des contribuables rezéens pour les aider dans leurs démarches en ce qui concerne les impôts locaux.

un problème important

M. l'Inspecteur d'Académie a informé la Ville de Rezé de son intention de fermer 2 classes primaires à la rentrée prochaine : une à l'école de filles de Château-Nord, l'autre au groupe scolaire Pont-Rousseau I.

DE GRAVES CONSÉQUENCES

Il faut savoir que fermeture et ouverture de classe sont réglées par une « grille » fixant le nombre de classes en fonction des effectifs minimaux et maximaux de l'école en question. Mais si le dépassement du seuil minimal suffit pour procéder à la fermeture, c'est le seuil maximal qui doit être atteint pour obtenir une ouverture !

Ainsi par exemple, l'Ecole de Château-Nord filles risque de se voir supprimer une classe, son effectif étant inférieur à 201 élèves (effectif minimal d'une école à 8 classes). Mais la réouverture n'aura lieu que si cet effectif dépasse 225 élèves (effectif maximal d'une école à 7 classes). Cela signifie dans la pratique que, à l'exception des Cours Préparatoires qui heureusement ne peuvent excéder 25 élèves, les autres classes devront atteindre une moyenne de 35 élèves pour obtenir la réouverture de la classe fermée. La situation serait identique au Groupe scolaire Pont-Rousseau I.

FERME RÉOLUTION FACE A UNE DÉCISION HATIVE

Le Conseil Municipal qui est invité à prendre une délibération allant dans ce sens — c'est le seul droit qui lui est reconnu — s'oppose à cette décision unilatérale. Il attire l'attention des autorités académiques sur le fait que la baisse sensible des effectifs ressentie au niveau de l'école primaire n'a qu'un caractère passager comme en atteste la progression des effectifs dans les écoles maternelles.

L'augmentation de la population de la Ville — qui devrait atteindre 40 000 habitants avant la fin de l'année — plaide également en faveur du maintien de ces classes. Si des facteurs d'ordre sociologique font que les familles s'installent actuellement sur Rezé comptent généralement peu d'enfants d'âge primaire et une proportion plus grande d'enfants scolarisables en maternelle ou encore plus jeunes, il n'en est pas moins vrai que ces enfants devront bientôt être accueillis à l'école primaire... dans les conditions déplorables citées plus haut si l'Inspection Académique maintient sa décision.

L'Adjoint à l'Enseignement et à la Culture, Michel JORAND.

UN BON POINT POUR REZÉ

Par arrêté du 17 janvier 1973, le Receveur Municipal a été déchargé de sa gestion pour les années 1965, 1966, 1967, la comptabilité communale est en bonne et due forme.

FINANCES

REZÉENS, OU PASSE VOTRE ARGENT ?

Dans cette rubrique, nous essaierons de répondre à cette importante question que posent, avec juste raison, les contribuables rezéens.

AUJOURD'HUI, LE SERVICE DE VACCINATIONS ET DE SOINS A DOMICILE

Ce service médico-social municipal répond à 2 préoccupations :

1) Service des vaccinations obligatoires,

2) Soins et piqûres à domicile au dispensaire soit de la Carterie, soit de Trememoult (à noter que les soins à domicile sont assurés 24 h sur 24).

Ces Services municipaux sont d'autant plus indispensables qu'en 1972, les Sœurs Infirmières de la Clinique Saint-Paul ont arrêté leur service de soins à domicile et qu'actuellement, seule, une Infirmière privée exerce, à titre libéral, sur la Commune.

Le Service Municipal a été créé le 1^{er} décembre 1947. Mme GENDRON-NEAU actuelle Infirmière Principale, resta seule jusqu'en 1962, date à laquelle furent employées deux autres Infirmières.

Actuellement, le service emploie 10 Infirmières et 4 agents administratifs. Il dispose de 6 voitures et aura bientôt un répondeur téléphonique automatique qui devrait permettre une meilleure organisation à la disposition des Rezéens.

D'autre part, l'Ecole Régionale d'Infirmières connaissant le sérieux de ce service municipal, met à sa disposition 5 Infirmières stagiaires qui ainsi complètent leur formation professionnelle et acquièrent des notions très précises sur leur fonction sociale.

Le tableau ci-dessous vous montre l'évolution du service et fait apparaître le coût d'une telle Organisation, car il faut bien se rendre compte qu'un tel Service ne peut avoir un caractère « commercial » mais seulement un caractère de « service social et public ».

En effet, la Ville de Rezé a passé une Convention avec les Caisses de Sécurité Sociale. Cette Convention permet aux malades, par exemple, de ne payer que 25 % du coût d'une intervention : le tarif d'une piqûre est fixé à 6,16 F, un Assuré social ne paie que 1,54 F à la Ville de Rezé.

ANNÉE	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973 (prévision)
Nombre d'infirmières	4	5	6	6	6	7	8	10
Agents administratifs	2	2	2	2	2	3	4	4
Nombre d'interventions et de soins	26 720	29 247	27 765	31 617	33 711	32 573	43 602	53 000
Evolution	100,0	109,5	103,9	118,3	126,2	121,9	163,2	200,0
Dépenses (1)	98 000	125 000	102 000	152 751	182 782	260 490	251 715	280 000
Evolution	100,0	127,6	104,1	155,9	186,5	265,8	256,8	285,7
Recettes (2)	76 600	75 000	74 000	98 000	105 000	135 792	148 000	160 000
Evolution	100,0	97,9	96,6	101,4	137,0	177,0	193,2	208,9
Différence (1) - (2)	21 400	50 000	28 000	55 151	77 782	124 698	103 715	120 000
Population de Rezé	32 000	—	33 700	—	—	—	—	40 000

Benjamin Perret

Des faits... mais aussi des Hommes

Dans chaque bulletin nous évoquerons, dans la limite des possibilités, la vie de Rezéens ayant eu sur le plan national ou régional, une certaine influence dans quelque domaine que ce soit...

La récente réédition des Oeuvres de Benjamin Perret, (que vous trouverez bientôt à la Bibliothèque Municipale) nous incite à l'évoquer :

Benjamin PERRET est né à Rezé, le 4 juillet 1899 où son père était Agent des Contributions Indirectes.

En 1920, il se lie avec les poètes Aragon, Breton, Paul Eluard et participe aux manifestations littéraires « dadaïstes ». En 1924, il est co-directeur de la revue « Révolution Surréaliste » et cette école littéraire fit quelque scandale à l'époque. Cela fait partie de la « petite histoire ».

On retrouve la même violence grinçante dans ses poèmes : « Immortelle maladie » (1924), « Dormir, dormir dans les Pierres » (1929), « De derrière les Fagots » (1934), « Je ne mange pas de ce Pain-là » (1936), « Je sublime » (1936), et « Air Mexicain » (1949) et surtout dans ses contes : « Mort aux Vaches et au Champ d'Honneur » (1922-1923), « La Brebis Galante » (1924), « Les Seins mouraient » (1926) et « Le Gigot sa Vie et son Oeuvre » (choix de contes, 1957).

Son activité littéraire ne lui suffisant pas, il séjourne au Brésil de 1929 à 1931 où il est incarcéré pour son activité révolutionnaire.

En 1936, il rejoint les brigades internationales dès le début de la guerre civile en Espagne.

En 1939, il a des démêlés à Rennes avec la police et est emprisonné pour agitation politique dans l'armée.

En 1941 il est en zone « libre » à Marseille où il retrouve Breton et les survivants du surréalisme.

En 1946, il part pour le Mexique où il se marie à Chobulo le 10 mai avec Maria de Los Remedios Varo.

Il revient en France en 1949 et décède à Paris le 18 septembre 1959.

suite page 8

Le mot du Maire (suite)

telles que la personnalité communale ou le simple plaisir de vivre.

Ce plaisir de vivre est d'ailleurs, dans une certaine mesure, la résultante de la personnalité communale, telle que la population la fait évoluer, au travers de ses aspirations. N'est-ce pas l'univers ardent et complexe de ses aspirations que les électeurs de Rezé nous ont donné mission de satisfaire ?

Je puis attester du constant souci de l'équipe municipale de remplir cette mission, lourde, mais captivante. Sans doute rien n'est-il parfait en ce monde ! Quoi qu'il en soit nous avons l'ambition de travailler pour vous, pour vos enfants, vos petits-enfants avec l'espoir que chacun de nos efforts contribuera à votre bonheur de vivre dans une société à votre convenance.

Voici bientôt deux ans, une loi importante, votée dans la hâte du dernier jour d'une saison parlementaire, provoquait, sous la menace, voilée mais certaine, d'un processus où la démocratie n'avait qu'une part bien relative, une vaste réflexion sur les possibilités de regroupement des communes en agglomération. Du moins tel était l'un des buts de la loi, celui qui intéressait Rezé, comme il intéressait toute l'agglomération nantaise.

Je voudrais, maintenant que les passions suscitées par le sujet se sont apaisées, m'arrêter un instant pour faire le point avec vous.

Il est incontestable que Rezé est partie de l'agglomération de fait de la région nantaise. On comprend qu'il puisse paraître, à certains habitants de cette agglomération, qu'une gestion commune simplifierait la situation. Sans doute y gagnerait-on en matière de coordination dans la programmation et la réalisation des équipements, en homogénéité pour ce qui concerne les services rendus à la population. C'est là un point de vue intéressant et aucun des Maires, aucun des Conseils Municipaux ne pouvait demeurer étranger à une semblable préoccupation.

Mais il fallait savoir comment pouvait se traduire l'avènement d'une telle gestion d'agglomération.

Allait-on créer un syndicat intercommunal à vocation multiple ? Un district ? Une communauté urbaine ? Sans doute l'une de ces formules aurait-elle retenu l'accord de toutes les communes suburbaines, mais Nantes ne voulait pas en entendre parler, pour des raisons que nous avons le devoir de respecter.

Devait-on accepter la fusion prônée par la Ville de Nantes ? Qu'en serait-il devenu de la personnalité de chaque ancienne commune ? L'octroi du statut de commune associée aurait-il suffi à préserver le visage caractéristique de Rezé et des autres communes suburbaines alors qu'on sait qu'il peut y être mis fin à la suite d'un référendum dans des conditions de majorité dont l'expérience de la fusion « Pornic-Le Clion-Sainte-Marie » a mis en lumière les effets insolites ?

Tandis qu'aucune disposition de la loi du 16 juillet 1971 n'interdisait des mesures ponctuelles permettant à Nantes d'annexer, ici ou là, une commune consentante, il est symptomatique que toutes les communes environnantes se sont montrées hostiles à la fusion.

Fallait-il y voir l'expression d'un esprit de clocher, comme certains l'ont prétendu ? Certainement pas. Les raisons profondes étaient tout autres. Le Parlement avait légiféré à la hâte et le texte voté imposait aux communes de se déterminer également dans une hâte qui eût été fautive.

Le dynamisme n'est pas la précipitation. Or, la précipitation est mauvaise conseillère.

Personnellement, je crois qu'il faut savoir gré aux élus locaux de l'agglomération d'avoir, malgré la pression du législateur, gardé leur sang-froid et préservé ainsi les intérêts des populations qui venaient de leur exprimer leur confiance au cours d'une récente consultation électorale. A une formule radicale qui aurait apporté une solution traumatisante, à la façon d'une déflagration, à la seule préoccupation d'une unité de gestion, Nantes et les communes environnantes ont préféré, dans le respect des positions respectives, recourir à l'analyse méthodique des problèmes concrets qui se posent incontestablement à leur réflexion, dans le cadre d'une institution souple, qu'elles s'étaient donnée librement, préalablement à la loi du 16 juillet 1971 :

« L'Association Communautaire de la Région Nantaise ».

Mieux valait assurément recenser et peser un à un les éléments du dossier pour rechercher les moyens les plus judicieux que de trouver une solution catégorique et arbitraire à l'ensemble des problèmes avant que ceux-ci n'aient été clairement posés.

Il apparaît clairement, d'ailleurs, que la participation de la Ville de Rezé affirme sa présence dans tous les syndicats créés sous l'égide de l'Association Communautaire :

— Syndicat d'Assainissement de la Rive Sud (Rezé comme chef de file avec Nantes, Bouguenais, Saint-Sébastien, Vertou). Ce syndicat poursuit la construction d'une station d'épuration qui, à la phase terminale, aura une capacité de traitement correspondant à 400 000 habitants.

— Syndicat pour le Lycée Intercommunal des Bourdonnières (avec Nantes, Saint-Sébastien et Vertou).

— Syndicat intercommunal pour l'hébergement des populations nomades (qui groupe les 36 communes de l'A.C.R.N.).

— Syndicat pour l'aménagement des rives de la Sèvre et de la Maine (14 communes riveraines jusqu'à Clisson et Remouille).

J'ai personnellement participé, en tant que Membre du Groupe de travail et de direction, à la préparation du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (S.D.A.U.) de l'agglomération nantaise qui constituera,

lorsqu'il sera approuvé, le document essentiel d'orientation du développement de l'agglomération.

L'équipe municipale devra prochainement entamer l'élaboration du plan communal d'occupation des sols. Ce plan, qui sera la charte d'organisation de la commune, pourra être établi sur la base des préoccupations rezéennes dans le cadre des orientations du S.D.A.U., ce qui permettra de préserver les intérêts de la commune sans porter atteinte à la cohésion de l'urbanisme dans l'ensemble de l'agglomération.

Parmi les problèmes les plus importants de la Ville de Rezé, on doit mettre en bonne place la desserte convenable de la commune par les transports en commun. Vous pouvez être assurés que nous intervenons sans relâche pour que soit mis en place, dès 1976, un système cohérent adapté aux besoins révélés à la fois par l'aggravation des conditions de circulation et l'urbanisation constante de la commune. Mais il est clair que la solution devra être trouvée, là aussi, au niveau de l'agglomération.

De la même manière, nous œuvrons en faveur de la création d'un centre de secours contre l'Incendie, dans un cadre communautaire, pour tout le secteur Sud de la Loire. Cette question, particulièrement préoccupante, ne saurait en effet être traitée par la seule commune de Rezé.

Comme vous le voyez, rien de ce qui touche l'agglomération dans son ensemble ne nous est étranger et nous nous appliquons à participer le plus largement possible à l'œuvre communautaire. Mais l'agglomération doit tendre à une harmonie, non à une concurrence des thèmes ou des intérêts. Aussi cela ne nous fait-il pas perdre de vue les aspirations plus immédiates de la population rezéenne et nous attachons-nous à résoudre les problèmes, à promouvoir les équipements strictement locaux.

Nous tenons en tout premier lieu à la qualité des services rendus à nos concitoyens. Chacun le sait, la Mairie était devenue trop petite, malgré les agrandissements réalisés dans un passé encore récent. Comme, d'une part, les finances communales ne permettaient pas de s'engager actuellement dans l'édification d'un nouvel Hôtel de Ville et que, d'autre part, aucun autre agrandissement n'était plus convenable, nous avons décidé d'acquérir une propriété, relativement proche, à l'angle du Boulevard Le Corbusier, où le Service Technique et les bureaux à formalités seront sans doute un instant dérangés, mais les espaces nouveaux ainsi gagnés permettront aux services municipaux de travailler dans des conditions plus convenables et de nous apporter de meilleurs moyens de vous aider.

En matière de travaux publics, nous nous employons à améliorer la voirie, dans les secteurs qui en avaient le plus besoin, à rénover en certains endroits l'éclairage public à accroître la signalisation lumineuse aux carrefours dangereux, à perfectionner des

suite dernière page

Le mot du Maire (suite)

moyens d'assainissement (création d'une station de relèvement à la Morinière, modernisation de celle de Pont-Rousseau et quelques extensions du réseau).

Dans le domaine des constructions scolaires, nous nous appliquons à coller rigoureusement aux besoins qu'il s'agisse d'opérations foncières comme l'acquisition des terrains pour la future école maternelle de Ragon et d'un 4^e C.E.S. situé entre les Trois-Moulins et Ragon, ou la construction de bâtiments comme l'agrandissement du C.E.S. de Pont-Rousseau.

Notre action en faveur des sports se matérialisera par la très prochaine ouverture de la Piscine de la Trocardière, sans que nos efforts pour les améliorations aux installations sportives existantes aient été ralentis.

L'année 1973 se traduira en outre par un soutien appréciable à l'enfance déficiente, la Ville procurant les locaux nécessaires à la création d'une école pour enfants handicapés, avec un service médico-social des plus complets.

Par l'intermédiaire de la S.E.M.I., la Ville entreprend la construction d'un important Groupe d'habitations aux Trois-Moulins à proximité duquel sera construit un Centre Social.

Bien sûr, tout cela coûte cher, et notre plus grand regret est de ne pouvoir faire plus, compte tenu des limites budgétaires que nous nous sommes assignées. Chacun doit comprendre en effet que toute réalisation se traduit par un coût auquel il ne peut être fait face que par le vote de centimes additionnels.

Or, Rezé compte beaucoup plus de familles aux revenus modestes que de gens aisés. Il nous faut compter avec cette réalité et limiter nos ambitions à une pression fiscale supportable. Aussi toute notre attention est-elle portée sur la meilleure utilisation possible des maigres moyens financiers à notre disposition.

Avant de terminer, je voudrais vous dire combien nous avons le souci d'œuvrer pour tous, sans aucune exclusive. Les équipements communaux sont à la disposition de tous les Rezéens. Vous avez tous droit aux services gérés par la Ville. C'est le sens même du mot « commune ».

Mais il doit être, à cette communauté de services et d'équipements, une logique contrepartie : c'est le respect du patrimoine collectif. Il est regrettable qu'un certain vandalisme, perpétré par quelques-uns, vienne gêner le travail fait pour tous. Permettez-moi donc de lancer un appel pour que chacun prenne, des équipements mis à la disposition de tous nos concitoyens, le même soin qu'il prendrait pour son propre patrimoine. C'est affaire sans doute d'éducation pour les jeunes, de simple bon sens pour les adultes.

Je laisse le soin à mes collègues adjoints ou conseillers municipaux de vous entretenir, plus en détail, des sujets qui nous préoccupent et, en attendant notre prochain bulletin, je vous dis :

« Au revoir. »

A. PLANCHER,
Maire de Rezé.

UN PROJET INTÉRESSANT

suite

défavorisés les moyens d'atténuer leurs handicaps et surtout de leur donner la possibilité de s'épanouir et de profiter, comme tous les autres enfants, de ce grand bonheur qu'est l'éducation, consent donc un effort important.

Comme l'Education Nationale ne prend pas en charge directement l'enfance handicapée et qu'elle passe par l'intermédiaire d'Associations privées, la Ville de Rezé a pris tous contacts avec l'A.P.A.J.H. dont les buts coïncidaient avec ceux de la Municipalité :

- Soigner et éduquer les enfants,
- Aider les parents.

Cet Etablissement aura 3 classes capables de recevoir chacune 8 enfants, 6 jours par semaine et aura pour buts essentiels de faire accéder ces petits handicapés à l'éducation tendant à leur faire obtenir la plus grande autonomie possible, en fonction de leur handicap, et d'autre part, de leur donner des soins spécifiques apportés par :

- un neuro-psychiatre,
- un psychologue,
- un pédiatre,
- un kinésithérapeute,
- un ergothérapeute,
- un orthophoniste.

Cet Etablissement, en dehors des soins, devra aider les parents qui, bien souvent, sont désarmés devant le ou les handicaps de leur enfant.

Pour les aider, il faut surtout arriver à faire admettre aux parents que leur handicap n'est pas nécessairement une charge dans la mesure où l'environnement que l'on peut trouver dans une Cité comme la nôtre, permet effectivement à tous ces citoyens, quel que soit leur état physique ou mental, de pouvoir y vivre si possible heureux et s'y épanouir.

Il est évident que tous les gens que la Municipalité a rencontrés, sont bien d'accord sur les finalités de l'Etablissement, mais, comme toujours, ce sont les conditions matérielles qui font écueil à la réalisation d'un tel Etablissement.

La Ville de Rezé met à la disposition de l'A.P.A.J.H. l'ancienne école maternelle de Pont-Rousseau qui sera aménagée avec deux bâtiments. Cette installation coûtera 200 000 F à la Ville.

Mais le Conseil Général, très intéressé par le projet, vient de nous accorder une aide substantielle. L'A.P.A.J.H. quant à elle, fournira tout le matériel médico-éducatif nécessaire à un tel établissement. Ce matériel coûtera environ 250 000 F et sera financé par un emprunt que garantira la Ville de Rezé.

L'A.P.A.J.H. et la Municipalité de Rezé ont demandé à l'Education Nationale que soient mis à la disposition de cet Etablissement un Directeur et un Enseignant spécialisé. Nous venons d'apprendre qu'un poste de Directeur a été accordé. Nous souhaitons vivement que le poste d'enseignant spécialisé soit rapidement ouvert.

Des faits... mais aussi des Hommes

Ce fut une vie bien remplie, quoique l'on puisse en penser.

De nombreux ouvrages de Benjamin Perret ont été réédités : Le Grand Jeu (Gallimard), Derrière les Fagots (José Corti), La parole est à Perret et le déshonneur des poètes (J.-J. Pauvert), La Brebis galante, Mort aux vaches et au champ d'honneur et Le Gigot, sa Vie, son Oeuvre (ces trois ouvrages chez Eric Losfeld), Anthologie de l'amour sublime (Albin Michel), Anthologie des mythes, Légendes et contes populaires d'Amérique (Albin Michel).

Voici un poème extrait de « Je sublime » 1936, assez caractéristique de son style à l'époque.

ALLO

Mon avion en flammes mon château
inondé de vin du Rhin
mon ghetto d'iris noir mon oreille de
cristal
mon rocher dévalant la falaise pour
écraser le garde-champêtre
mon escargot d'opale mon moustique
d'air
mon éredon de paradisiers ma che-
velure d'écume noire
mon tombeau éclaté ma pluie de sau-
terelles rouges
mon île volante mon raisin de tur-
quoise
ma collision d'autos folles et pru-
dentes ma plate-bande sauvage.
mon pistil de pissenlit projeté dans
mon œil
mon oignon de tulipe dans le cer-
veau
ma gazelle égarée dans un cinéma des
boulevards
ma cassette de soleil mon fruit de
volcan
mon rire d'étang caché où vont se
noyer les prophètes distraits
mon inondation de cassis mon papil-
lon de morille
ma cascade bleue comme une lame
de fond qui fait le printemps
mon revolver de corail dont la bou-
che m'attire comme l'œil d'un
puits
scintillant
glacé comme le tiroir où tu contem-
ples la fuite des oiseaux-mouches
de ton regard
perdu dans une exposition de blanc
encadrée de momies
je t'aime

Œuvres à la Bibliothèque, je crois.
Une rue lui a été « consacrée » dans
la résidence du Pinier.

H BILLY

L'AVENIR

La Municipalité pense que la Ville de Rezé se doit de faire un plan à moyen terme et à long terme en ce qui concerne l'éducation, la formation professionnelle et l'aide par le travail aux handicapés de la Cité.

Aussi, la Commission extra-municipale et plus particulièrement la sous-commission chargée des problèmes des handicapés, se verra-t-elle très rapidement soumettre un plan de travail afin de réfléchir à cet important problème.

Le 1^{er} Adjoint,
J. FLOCH.